



1. Examen de l'ordre du jour du conseil du 14 décembre 2015 et désignation des rapporteurs.
2. Le plan climat air énergie territorial de la CCLO.
3. Habitat et énergie : règlement d'intervention relatif à l'amélioration de l'habitat privé.
4. Compétence optionnelle de la CCLO « logement et cadre de vie » : définition de l'intérêt communautaire pour la politique du logement social et les actions en faveur du logement des personnes défavorisées.
5. Demande d'attribution d'une aide pour la réhabilitation de trois logements communaux conventionnés à Urdès.
6. Optimisation du fonctionnement des déchetteries : décisions finales.
7. Montage des chapiteaux au bénéfice des communes.
8. Société BGMS à Os-Marsillon : aide au développement.
9. SA AQUITAINE ISOL à Lacq : aide au développement.
10. Charte de fonctionnement du centre culturel : avenant relatif à la mise en place de la carte unique et gratuite d'accès aux bibliothèques du réseau.
11. Centre culturel : demande d'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre.
12. Soutien financier à des associations pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location d'un chapiteau : examen des demandes de communes.
13. Autorisation donnée au Président de signer un marché.
14. Autorisation donnée au Président de signer des avenants aux marchés.
15. Information au Bureau concernant l'attribution des marchés (procédures adaptées).

1. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 14 DECEMBRE 2015 ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS

Le bureau valide l'ordre du jour du conseil du 14 décembre prochain et procède à la désignation des rapporteurs.

2. LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE LA CCLO

Le plan climat énergie territorial est une action obligatoire du Grenelle de l'environnement pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitants. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 impose sa réalisation sur le territoire et sur le patrimoine et services de la collectivité avant fin décembre 2016.

Le Bureau émet un avis favorable à l'élaboration d'un PCAET en parallèle du projet de territoire, il en sera l'une des composantes.

3. HABITAT ET ENERGIE : REGLEMENT D'INTERVENTION RELATIF A L'AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE

Un rappel sur les orientations du PLH, les dispositifs existants et les propositions pour le futur PLH sont présentés au bureau qui émet un avis favorable en retenant la solution d'aides financières intermédiaire pour l'ensemble des dispositifs.

4. COMPETENCE OPTIONNELLE DE LA CCLO « LOGEMENT ET CADRE DE VIE » : DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE POUR LA POLITIQUE DU LOGEMENT SOCIAL ET LES ACTIONS EN FAVEUR DU LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES.

Le Bureau émet un avis favorable à la définition de l'intérêt communautaire relatif d'une part, à la compétence « Politique du logement social » et, d'autre part, à la compétence « Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées »

5. DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE POUR LA REHABILITATION DE TROIS LOGEMENTS COMMUNAUX CONVENTIONNES A URDES

Le Bureau émet un avis favorable au versement d'une aide prévisionnelle de 45 000 € à la commune d'Urdès pour un projet de réhabilitation de trois logements communaux à loyers conventionnés.

6. OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT DES DECHETTERIES : DECISIONS FINALES.

Le Bureau émet un avis favorable à la fermeture de la déchetterie de Cardesse, un avis défavorable à la fermeture de la déchetterie de Lucq-de-Béarn, un avis défavorable à la fermeture le dimanche matin de la déchetterie de Mourenx. Le Bureau demande par ailleurs l'installation d'un algéco pour le gardien de la déchetterie de Lucq-de-Béarn, autorise le recrutement d'un gardien de déchetterie supplémentaire et demande la mise en œuvre de mesures pour que les professionnels, comme à la déchetterie d'Orthez, paient une redevance pour le dépôt de leurs déchets.

7. MONTAGE DES CHAPITEAUX AU BENEFICE DES COMMUNES.

Le bureau est favorable à l'expérimentation suivante pour l'année 2016 : la communauté cesse de monter les chapiteaux pour les fêtes patronales des communes et ceux-ci, en contrepartie, sont loués auprès de professionnels qui les monteront. Les dépenses correspondantes seront financées sur la ligne manifestations sportives et culturelles dont le montant, à ce jour et pour les années précédentes, n'est pas consommé entièrement. Les chapiteaux de la CCLO sont pour l'instant conservés. Un point sur ce dispositif sera fait à la fin de l'année 2016.

8. SOCIETE BGMS A OS-MARSILLON : AIDE AU DEVELOPPEMENT.

Le Bureau émet un avis favorable à l'accompagnement du volet immobilier du projet de développement porté directement par l'EURL BGMS et à l'octroi d'une subvention représentant 10 % de l'assiette éligible retenue.

9. SA AQUITAINE ISOL A LACQ : AIDE AU DEVELOPPEMENT.

Le Bureau émet un avis favorable à l'octroi d'une subvention représentant 10 % de l'assiette éligible retenue.

10. CHARTE DE FONCTIONNEMENT DU PÔLE LECTURE : AVENANT RELATIF A LA MISE EN PLACE DE LA CARTE UNIQUE ET GRATUITE D'ACCES AUX BIBLIOTHEQUES DU RESEAU.

Le Pôle lecture répond à la volonté de mise en réseau des équipements de lecture publique existant sur l'ensemble du territoire afin de satisfaire au mieux les attentes de ses habitants en matière d'information, de culture et de connaissance.

Le bureau émet un avis favorable pour le principe d'une carte de lecteur unique et gratuite permettant de rendre un meilleur service en facilitant l'accès de tous les publics aux bibliothèques

11. CENTRE CULTUREL : DEMANDE D'AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

Le Bureau émet un avis défavorable à la demande d'avenant d'augmentation de la rémunération forfaitaire pour allongement de la durée de réalisation de l'ouvrage du groupement de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre culturel.

12. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION D'UN CHAPITEAU : EXAMEN DES DEMANDES DE COMMUNES.

Le bureau émet un avis favorable à la demande transmise par les communes de Castétis, Arnos et Casteide-Cami pour le compte d'associations implantées sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles. Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par le maire concerné.

13. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHE SUIVANT :

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif à la fourniture d'électricité et de gaz naturel pour les bâtiments de la communauté de communes de Lacq-Orthez (relance du Lot 2 Fourniture de gaz après déclaration sans suite pour des motifs d'intérêts général) avec l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offres et à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

14. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES AVENANTS SUIVANTS :

Le bureau autorise son Président à signer les avenants aux marchés relatifs à la construction d'un centre culturel à Mourenx – avenants aux lots n°4, 7, 8A, 9, 10, 11, 12 et 13, la fourniture d'émulsion de bitume et d'enrobé à froid pour la communauté de communes de Lacq-Orthez (*avenant au lot n°1*) et l'aménagement, la fourniture, la livraison et l'installation de mobilier pour la médiathèque du centre culturel de la communauté de communes de Lacq-Orthez – avenants aux lots n°1 et 2.

15. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES) :

Le bureau prend acte de l'attribution des marchés relatifs à la fourniture d'un système mutualisé d'alerte et d'information de la population en cas de risque majeur et à la location d'un bâtiment modulaire par la communauté de communes de Lacq-Orthez pendant les travaux de la crèche d'Orthez.